

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE N° 2017_ARR_0443 AUTORISANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT D'UN TAXI EXPLOITE PAR
MONTAUBAN TAXI SERVICES EN LOCATION-GERANCE (autorisation N°3)
N°2017_ARR_0502**

**Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de
Tarn-et-Garonne,**

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995, la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 et le
décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014,

VU le code des transports,

VU l'arrêté du 12 avril 2016 portant cession à la **SARL MONTAUBAN TAXI
SERVICES** de l'autorisation de stationnement de taxi n°3,

VU les pièces déposées au dossier notamment le contrat de location-gérance signé le
31 mai 2017,

VU la demande de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Montauban,

VU l'Arrêté Municipal n° 2017_ARR_0443 en date du 16 juin 2017,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Bruno LOIROT gérant de la société TAXI BRUNO 82, exploitant
en qualité de locataire-gérant l'autorisation de stationnement n°3 de Castelsarrasin, est
autorisé à circuler et à stationner sur l'ensemble des voies publiques de la commune à
compter du 31 mai 2017.

ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions de l'Arrêté Municipal n° 2017_ARR_0443 en
date du 16 juin 2017 restent en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à la **SARL TAXI BRUNO 82** et
transmise à :

- **La SARL MONTAUBAN TAXI SERVICES ;**
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR

LE MAIRE compte tenu de

la notification le 29.06.2017



Fait à Castelsarrasin, le 28 juin 2017.

Le MAIRE,

J-Ph BESIERS.